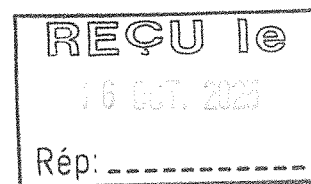


PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2025
COMMUNE DE VITERNE

La réunion a débuté le 30 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DUPON Jean-Marc.

Membres présents :

Monsieur DUPON Jean-Marc
Madame FRECHE Mélanie
Madame GÉRARD Dominique
Monsieur KLEIN Martial
Madame LEMOINE Nathalie
Madame MILLET Catherine
Monsieur NÉEL Mathieu
Monsieur OUDENOT Jean-Pierre



Membres absents représentés :

Madame JOLLY-BERAUD Vanessa Pouvoir donné à Mme MILLET Catherine

Membres absents :

Madame BELTRAMI Stéphanie
Monsieur COLNET Olivier
Monsieur JACQUOT Bertrand
Monsieur NARDINI Pascal

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE Nathalie

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2025_22 - Validation des travaux d'aménagement piétonnier et de réfection de la Rue de la République
- Questions diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente

// Nature des débats : pas de commentaire. //

9 voix pour

2025_22 - Validation des travaux d'aménagement piétonnier et de réfection de la Rue de la République

M. le Maire rappelle l'avancement du projet d'aménagement d'une circulation piétonnière et de la réfection de la chaussée dans la rue de la République.

Sur une réflexion engagée l'année dernière et prévue au budget, la Commission Travaux a abordé de nombreuses fois le sujet, pour terminer lundi 28 juillet par le choix définitif du prestataire, et l'adaptation du financement.

Le premier objectif du projet a consisté à avoir une approche coordonnée entre les nécessités de circulation piétonne dans ce secteur, avec l'objectif d'aménager la surface de domaine public libre entre la chaussée et la limite des propriétés riveraines entre le chemin du pressoir et le Petit Parc ;

Le deuxième objectif a consisté à reconsidérer la circulation piétonne du chemin du pressoir à l'école, en faisant le lien avec les réflexions de sécurisation en cours de réflexion avec le Conseil Départemental.

Le troisième était évidemment lié au mauvais état de la chaussée, fortement sollicitée par les passages de véhicules et les travaux réalisés, terminés pour l'essentiel, pouvant permettre une remise en état.

En faisant suite aux décisions prises au budget en mars, les entreprises ont été sollicitées par une procédure de marché public dit « adapté », et les propositions approfondies par la Commission Travaux et 7 visites sur place, en fonction de choix assez différentes proposés par les différents prestataires (notamment sur les abords de l'aménagement piétonnier). Une réunion d'information des riverains a eu lieu le 24 juillet courant qui a permis de valider l'approche, en complétant le souci sécuritaire recherché par le projet, et en apportant plusieurs éclairages complémentaires, notamment sur les écoulements d'eaux pluviales.

Il est donc proposé aujourd'hui de retenir le choix validé en commission « travaux-finances-cadre de vie », pour confier à une entreprise les travaux, valider le financement mis en place :

Marché confié à l'entreprise : EUROVIA CAL, Siret : 32585735700025, ZI Impasse Clément Ader, BP 74, 54714 LUDRES.

Montant estimatif HT Total de cent trente trois mille cinq cent soixante dix euros et soixante dix centimes (133 570.70 € HT), soit cent soixante mille deux cent quatre vingt quatre euros et quatre vingt-quatre centimes TTC (160 284,84 € TTC).

Il est proposé que ce montant soit retenu avec une marge d'ajustement de 5% en fonction des contraintes de chantier (notamment écoulement d'eaux pluviales signalées) ou des économies possibles (moins une remise commerciale de 1% ...)

Financement ventilé entre :

Partie Travaux de voirie (127 532,67 HT, 153 039,20 € TTC) : Budget prévu « rue de la République » :

- Fonds de concours de la CCMM pour 25 364 €
- Préfinancement de la TVA en cours pour 40 à 65.000 € (TVA sur opération MAM + République) relayé par le remboursement du FCTVA
- Prélèvement du solde sur l'excédent de fonctionnement reporté.
- Cession de terrain pour un montant estimatif de 55 à 65 000 € nets

Partie signalisation (6 038,13 € HT, 7245,75 € TTC) : budget prévu « signalisation » se répartissant entre :

- Budget d'investissement alimenté par l'excédent de fonctionnement ;
- Subvention amendes de police 50% sur partie éligible ;
- DETR 35% suivant budgets voirie de la préfecture ;
- Suivant demandes globales.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le projet des travaux tel que proposé, et donne au Maire mandat de signer tout document, tout marché, toute convention en vue de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus.

// Nature des débats :

- M. le MAIRE précise le calendrier, le chantier commençant début octobre 2025 avec les travaux de préparation de tout le chantier sur 1 mois, alors que la mise en place des enrobés ne durera ensuite que quelques jours. Ce après l'échéance prévue en septembre des travaux de gros œuvre concernant la construction des dernières maisons neuves, au bas de la rue de la République. La circulation de passage sera détournée par la RD52 ou le chemin de Vézelize à partir du début des travaux.
- Jean-Marc DUPON détaille les devis proposés et argumente sur le choix du prestataire EUROVIA par la Commission Travaux.
- Jean-Marc DUPON ajoute qu'il a été également retenu par la commission Travaux de faire appel à un prestataire extérieur pour mettre en place des grilles d'accès sécurisées au petit parc de jeux, afin de préserver et renforcer la sécurité des enfants aux deux sorties (actuelle, et nouvelle vers la rue de la République (hors devis EUROVIA).
- Mélanie FRECHE rappelle la nécessité de prévenir la CCMM et le réseau Fluo afin d'adapter la déviation des bus (via RD52) desservant le village et circulant sur cet axe impacté par les travaux. Le point est noté.
- Jean-Pierre OUDENOT questionne quant à l'emplacement choisi pour la pose d'une grille avaloir à la sortie de la rue des Hautes Ruelles. Jean-Marc DUPON rappelle qu'il existe des tuyaux de drainage existants que les travaux respecteront, et qu'il n'est pas envisageable de détourner. Le dispositif mis en place pour retenir les eaux venant du chemin des Hautes Ruelles sera fait en liaison avec la Communauté de Communes, en gardant comme objectif de faire arriver comme aujourd'hui ces eaux pluviales jusqu'au ruisseau de Viterne, en améliorant la retenue des cailloux.
- Nathalie LEMOINE constatant que le recours à l'emprunt bancaire n'est pas listé dans le plan de financement, Jean-Marc DUPON rassure le Conseil, la municipalité disposant effectivement d'une trésorerie saine et active (notamment un report de l'excédent de fonctionnement). Toutefois, Jean-Marc DUPON relève l'importance de la cession du terrain rue Jeandidier Brigeot, qui fait partie de ce financement, mais aussi la mise en place d'un pré-financement de la TVA, se remboursant directement quand le remboursement du Fonds de compensation de la TVA interviendra.
- Jean-Pierre OUDENOT se fait expliquer les lignes budgétaires inscrites dans les écritures comptables, au regard de ces travaux (nécessité de répartir la charge entre le budget « Travaux prévu, et le budget signalisation prévu par ailleurs).
- Mélanie FRECHE propose et fait une synthèse, avec brio, du projet du cheminement piétonnier, priorisé également dans le cadre de ce chantier, allant du petit parc à jeux jusqu'à

l'école, ainsi que de la signalétique prévue tout au long de cette partie de la rue de la République. //

9 voix pour

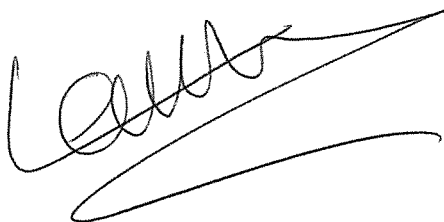
Questions diverses

Information - Rappel de la vente du terrain du 59 rue Jean Didier Brigeot

Information sur la Base Adresse locale mise en oeuvre depuis le 15 juillet, et les renumérotations rendues nécessaires dans le respect des principes posés (mettre les numéros de rue dans le bon ordre, renuméroter un minimum d'habitations dans chaque rue, minimiser les changements pour les entreprises)

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Madame LEMOINE Nathalie
Secrétaire de séance



Monsieur DUPON Jean-Marc,
Maire

